

DECRET N° 2009-431 DU 21 AOUT 2009

Portant nomination de Monsieur Albert
TEVOEDJRE en qualité de Médiateur
de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-22 du 11 août 2009 instituant le Médiateur de la République ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009- 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 17 août 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Albert TEVOEDJRE est nommé Médiateur de la République.

Article 2 : Avant son entrée en fonction, Monsieur Albert TEVOEDJRE prêtera devant le Président de la République le serment prévu à l'article 5 de la loi n° 2009-22 du 11 août 2009 susvisée.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 AOUT 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et
de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



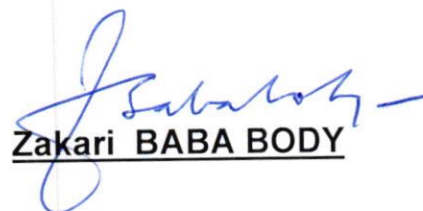
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,



Zakari BABA BODY

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MCRI 4
AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4
GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSE 01 JO 1.